

Règlement intérieur du Festival de la Choisille, samedi 24 novembre 2018 et Dimanche 25 novembre 2018

Article 1 : Généralités

Les Cheval-légers de la Choisille organisent le Festival de la Choisille.

Le Festival de la Choisille sera limité à 120 joueurs. Les joueurs seront triés selon leur classement élo au 24 novembre mai 2018, répartis en ordre décroissant de l'élo, en groupe de 6 joueurs.

Le nombre de joueurs dans dernier groupe pourra être modifié par l'organisateur et l'arbitre principal de sorte que chaque joueur puisse jouer un minimum de 5 parties.

Article 2 : Règles et appariements

Le Tournoi est réservé aux joueurs ayant un élo < 2200

Les règles du jeu sont celles de la FIDE applicables au 1er janvier 2018.

Les appariements se feront au système Berger. Les appariements pour le dernier groupe (élo les plus faibles) se feront soit au système Berger, soit en système suisse intégral (Règles C.04 FIDE).

Seront appariés à la 1^è ronde :

- Les joueurs préinscrits et ayant réglé leurs droits d'inscription avant 9h30 le 24 novembre

Article 3 : Cadence

Les cadences de tous les tournois sont identiques : 1h + 30 sec./coup. (Homologué FIDE).

Tout retard de plus de 30 minutes après le début annoncé de la ronde en cours est sanctionné par un forfait sauf si l'arbitre en décide autrement, en cas de circonstance exceptionnelle.

Tout forfait non excusé pourra être sanctionné d'une exclusion du tournoi.

Les nulles par consentement mutuel sont interdites avant 20 coups et 1 h de jeu minimum, sauf si l'arbitre en décide autrement.

Rappel : les joueurs sont tenus de noter leurs coups jusqu'à la fin de la partie, quel que soit leur temps à la pendule. Tout contrevenant devra rattraper la notation sur son propre temps.

Article 4 : Dates et horaires

Les joueurs doivent s'inscrire obligatoirement avant le 23 mai 2018 par courrier électronique sur le site du club d'échecs <http://echecs-membrolle.fr>

Le pointage a lieu le premier jour de la compétition de 9 h à 9h30

Les horaires des rondes sont les suivants :

- Ronde 1 : samedi 24 novembre 10h00
- Ronde 2 : samedi 24 novembre , 13h30
- Ronde 3 : samedi 24 novembre,17h30
- Ronde 4 : dimanche 25 novembre, 10h00
- Ronde 5 : dimanche25 novembre, 13h30

Les horaires des rondes 2, 4 et 5 sont donnés à titre indicatif. L'arbitre sera en mesure d'avancer ou de retarder l'horaire de ces rondes pour respecter la volonté d'une majorité des joueurs.

Les remises des prix auront lieu à partir de 17h00, dès lors qu'un groupe de 6 joueurs aura terminé ses 5 parties.

Par respect pour les joueurs et les accompagnateurs, en particulier pour ceux venant de loin, les organisateurs s'engagent à respecter les horaires et faire en sorte que les remises des prix soient terminées à 19h30.

Article 5 : Inscription

- sur le site <http://echecs-membrolle.fr/>
- par courrier électronique à bignand.didier@gmail.com
- par téléphone à Didier BIGNAND (06 01 88 51 51)

Les droits d'inscription sont de 25€ pour les adultes et de 15 euros les jeunes.

Article 6 : Prix

Les Cheval-légers de la Choisille redistribueront au moins 70% du montant des inscriptions en prix aux 3 premiers des différents tournois.

Les prix du classement général seront répartis comme suit :

50 euros au 1^{er}, 35 euros au 2^{ème} et 25€ au 3^{ème}.

La liste des prix sera affichée sur le site web des Cheval-légers de la Choisille et sur le lieu de jeu avant la troisième ronde.

Les joueurs doivent être présents à la remise des prix pour toucher leurs récompenses.

Article 7 : Affichage des résultats et appariements

Les résultats sont affichés sur le site web des Cheval-légers de la Choisille et sur le lieu de jeu.

Article 8 : Départages

Les départages adoptés sont dans l'ordre :

1. départage particulier
2. buchholz tronqué
3. nombre de victoires
4. performance

Article 9 : Conduite des joueurs

L'attention des joueurs est attirée sur :

- le respect strict des règles du jeu d'échecs et de la charte du joueur d'échecs ;
- l'interdiction de fumer ou « vapoter » dans les locaux du tournoi.

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements écrits signifient l'exclusion immédiate du Tournoi.

Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

Article 10 : Arbitrage

L'arbitre principal est Paul Adrien Sally AF1

Article 11 : Localisation

L'open se déroule à la salle de la MJC ACLA, 9 route de Fondettes, 37 390 La Membrolle sur Choisille (local du club d'échecs).

Article 12 : Droit à l'image

En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent les Cheval-légers de la Choisille à publier, dans le cadre de son site web ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits. Cette autorisation vaut également pour les joueurs majeurs.

Fait à La Membrolle sur Choisille, le 9 octobre 2018

L'Arbitre Principal, Paul Adrien SALLY

L'Organisateur, Didier BIGNAND.